



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU  
COWORKING SITUÉS AU 3 ALLEE CHARLES V  
A VINCENNES (94300) - LOT 1 DEMOLITION,  
PLATRERIE, FINITION, PLOMBERIE PASSE  
AVEC LA SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT  
SERVICES CONSTRUCTION.**

**DÉCISION N° AU-19-280  
EN DATE DU 26 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT, MAPA ONLINE et au Profil Acheteur de la Ville, le 3 mai 2019 ;

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 à l'attribution du marché de travaux d'aménagement des locaux du Coworking situés au 3 allée Charles V à Vincennes – lot 1 « démolition, plâtrerie, finition, plomberie » à la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugements ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, domiciliée, 416 Avenue de la Division Leclerc, 92290 CHATENAY MALABRY représentée par Monsieur CHEVRIER Christophe, Directeur Général, le marché de travaux d'aménagement des locaux du Coworking situés au 3 allée Charles V à Vincennes – lot 1 « démolition, plâtrerie, finition, plomberie ».

Le montant du marché s'élève à 97 408.28 € HT (116 889.94 € TTC) décomposé comme suit :

- Solution de base : 95 158.28 € HT (114 189.94 € TTC),
- Variante : 2 250 € HT (2 700 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la  
propreté et des déplacements,

***Signé***

**Christophe BOISSIERE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190726-lmc1H6524H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/07/2019  
Date de Publication : 26/07/2019